



CONVOCATION

Par la présente, nous vous invitons à
l'Assemblée Générale Ordinaire du COM
qui aura lieu le

Samedi 25 juin 2022 au gymnase de La Montagne à 9h30

Déroulement et ordre du jour :

- Vérification du quorum, (1/3 des adhérents ayant droit de vote)
- Mot d'accueil du Président
- Désignation du secrétaire de séance

Assemblée Générale Ordinaire

Ordre du jour

- Validation du procès-verbal de l'AGE 2021. Approbation
- Validation du procès-verbal de l'AG 2021. Approbation
- Rapport moral du Président, Approbation
- Rapport d'activité par le Secrétaire Général et les responsables de sections. Approbation
- Rapport financier du Trésorier / Cabinet Comptable
- Rapport des vérificateurs aux comptes
- Destination du résultat de l'exercice comptable 2021
- Approbation des comptes de l'exercice clos, Quitus
- Projets et Budget prévisionnel de l'exercice à venir. Approbation
- Règlement intérieur dont cotisations. Approbation
- Renouvellement convention HBF St Denis/COM : Approbation
- Convention 'Donn la Main' : Approbation
- Convention SHLMR : Approbation
- Désignations des représentants du club pour les AG de ligue : Approbation
- Elections des nouveaux membres du Conseil d'Administration
- Désignation des vérificateurs aux comptes
- Question diverses
- Pot d'honneur

Pour rappel,

Seuls auront le droit de vote les membres présents et âgés de seize ans au moins au jour de l'élection ainsi que les parents des enfants mineurs de moins de seize ans; le vote par procuration est autorisé (Deux procurations par personne maximum).

Toute personne n'étant pas à jour de sa cotisation ne pourra pas disposer d'une voix délibérative.

Chaque pouvoir pourra être envoyé par email à clubomnisportslamontagne@gmail.com.

Si le quorum n'est pas atteint, cette assemblée est reportée dans quinze jours, soit le **09 juillet 2022**.

Nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, en l'expression de nos sportives salutations.

La Secrétaire,
Claire DESPREAUX



La Présidente,
Odile NATIVEL



✂-----

POUVOIR

Document à présenter le jour de l'assemblée

Je soussigné, (Nom)....., (Prénom), né(e) le
donne pouvoir à M./Mme
pour me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire du Club Omnisports de la Montagne le
samedi 25 Juin 2022 à 09H30.

Faire précéder la signature de la mention « **Bon pour Pouvoir** »

✂-----

Election des membres du Conseil d'Administration du COM lors de l'Assemblée Générale prévue le 25/06/2022.

Toute candidature devra être déposée **avant le Mercredi 22/06/2022**

Par email à : clubomnisportslamontagne@gmail.com ou au siège du club

Le candidat devra compléter le document suivant :

A envoyer par email à clubomnisportslamontagne@gmail.com ou à déposer au siège du club
Déclaration de candidature – Election partielle du Comité de Direction - COM - Juin 2022

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse postale :

Adresse email :

Tél. Portable :

Extrait des statuts du COM :

Article 10 : Comité de Direction (dit aussi Conseil d'administration)

L'association est administrée par un Comité de Direction comprenant 11 membres élus pour 3 ans par l'assemblée générale et choisis en son sein. Leur renouvellement a lieu chaque année par tiers, l'ordre de sortie des premiers membres est déterminé au sort. Ils sont élus au scrutin secret. Les membres sortant sont rééligibles.

En cas de vacances (décès, démission, exclusion, etc) le Comité de Direction pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque ou devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

Est éligible au Comité de Direction toute personne majeure au jour de l'élection, membre de l'association à jour de ses cotisations et jouissant de ses droits civils et politiques.

En outre tous les membres du bureau devront être obligatoirement choisis parmi les membres élus ayant atteint la majorité légale et jouissant de leurs droits civils et politiques.

Je souhaite porter ma candidature à l'élection des membres du Comité de Direction du Club Omnisports de la Montagne lors de l'assemblée générale qui est prévue le 26/06/2022

Faire précéder la signature de la mention « Bon pour Accord », dater et signer